



# Centenaire du Grand Prix de Picardie



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE  
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

Clubs

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Page 1/6

## Règlement à l'inscription

### Article 1 - Généralités :

Association Historique de l'Automobile Club de Picardie

171 Rue Léon Dupontreué, 80000 AMIENS

Représentée par son président Gauthier GILLMANN

06.11.30.06.09

automobileclubpicardie@outlook.com

L'Association Historique de l'Automobile Club de Picardie est l'organisateur de la manifestation du Centenaire du Grand Prix de Picardie, se déroulant les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026.

L'association est affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) sous le n°1941.

Il s'agit d'une démonstration motorisée à caractère historique sur route sécurisée majoritairement réservée aux véhicules d'époque à caractère sportif ou compétition, mais aussi plus ponctuellement à des véhicules plus contemporains à condition d'un caractère correspondant à l'esprit de la manifestation, sans aucune notion de temps.

La manifestation est conforme au décret 2017-1279 du 9 août 2017, aux articles R331-6 et R331-21 du code du sport et aux Règles Technique de Sécurité (RTS) définies dans l'arrêté INTS1730387A du 24 novembre 2017.

Elle a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture de la Somme et à la Sous-Préfecture de Péronne.

### 1.1 - Responsables

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sera l'AHACP.

Les directeurs de la manifestation seront les membres du bureau de l'AHACP, et désigneront un responsable sécurité.

Le responsable des contrôles techniques seront des personnes désignées par l'AHACP.

L'évènement sera couvert par un médecin et une infirmière ainsi que des ambulances et un Dispositif Prévisionnel de Secours assuré par une association agréée de Sécurité Civile.

### 1.2 - Description de la manifestation

Les parcours de démonstration seront fermés à la circulation par arrêté (municipal et préfectoral) et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité, le dimanche 6 septembre 2026.

Des animations pourront être organisées en périphérie du tracé, notamment au niveau du centre de Mesnil-Bruntel et de Brie.

Une balade optionnelle et exposition statique, avec les participants qui le désirent sera organisée, dans les abords du circuit et sur route ouverte le samedi 5 septembre 2026 après-midi et en soirée.



# *Centenaire du Grand Prix de Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE  
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

**Clubs**

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

## Règlement à l'inscription

Page 2/6

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route sécurisée.

Les clubs inscrits en espace clubs, n'auront cependant pas accès au circuit lors des phases de démonstration, à l'exception de la parade pour ceux y ayant souscrit au préalable dans leur formule d'engagement.

La manifestation empruntera le tracé de l'ancien Grand Prix de Picardie d'environ 10kms, à savoir :

- Départ au monument Bouriat-Trintignant d'Estrées-Mons (croisement entre D937 et D1029) direction Brie ;
- Ligne droite entre monument et village de Brie (D1029) ;
- Chaussée Brunehaut (Brie) jusqu'au carrefour avec la Rue de Mesnil (Brie) ;
- Route entre village de Brie et Mesnil-Bruntel (D88) ;
- Rue Dieu et Grande Rue (Mesnil-Bruntel) jusqu'au carrefour du cimetière ;
- Ligne droite entre cimetière de Mesnil-Bruntel et monument Bouriat-Trintignant (D937).

Les espaces clubs, participeront à l'animation annexe de l'événement en complément des démonstrations de façon à agrandir l'offre proposée au public et permettront aux clubs ne pouvant pas forcément participer, de contribuer à la réussite de l'événement.

Ils prendront place selon deux zones distinctes, à savoir le centre de Mesnil-Bruntel et l'espace paddocks participants. situé à l'entrée de Brie.

L'emplacement d'un club sera défini par l'AHACP selon différents critères.

## Article 2 - Programme :

Lors de l'inscription, le programme indiqué est à titre informatif, et l'organisateur se réserve le droit d'en modifier le contenu ou les horaires.

Un programme détaillé sera transmis ultérieurement aux clubs inscrits dont l'inscription leur aura été confirmée.

- Ouverture des inscriptions : le 09/02/2026
- Clôture des inscriptions : le 20/07/2026
- Accueil des participants et clubs :

Le 05/09/2026 - Heure : à partir de 14h jusqu'à 20h (sauf accord exceptionnel)

Le 06/09/2026 - Heure : à partir de 6h30 jusqu'à 8h30 (sauf accord exceptionnel)



# *Centenaire* du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE  
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

**Clubs**

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

## Règlement à l'inscription

Page 3/6

- Vérifications administratives, techniques (non concerné pour les clubs) :

Le 05/09/2026 - Heure : à partir de 15h

Le 06/09/2026 - Heure : à partir de 8h

- Briefing obligatoire avec émargement des participants le 06/09/2026 à 8h30/9h (non concerné pour les clubs).
- Phase de démonstration : le 06/09/2026 de 9h à 17h30 sur le tracé défini.
- Clôture de l'évènement : le 06/09/2026 Heure : 18h.

La parade ainsi qu'un moment de commémoration lors de l'inauguration de la plaque FFVE, seront à ajouter au programme.

Ce programme débutera le 06/09/2026 à 6 heures 30 lors de l'accueil des participants et empruntera le tracé défini.

Celui-ci est susceptible d'évolution et changement selon le déroulé de la journée.

La clôture de l'évènement sera donnée le 06/09/2026 à 18h (horaire à confirmer selon déroulé de la journée).

Aucun classement ne sera effectué, la démonstration n'ayant pas vocation de compétition.

En revanche, la remise de souvenirs et le mot de clôture sera effectué à la fin de la journée.

### Article 3 - Clubs et véhicules :

Les clubs autorisés à participer à l'espace clubs appartiennent aux catégories suivantes :

- Club monomarque dédié à une marque automobile/moto si possible ayant une image sportive ou un historique en compétition ;
- Club monomarque dédié à une marque automobile/moto historique ou disparue ;
- Club multimarques de véhicules d'intérêt (collection, prestige et/ou sportives) ;
- Club de véhicules de compétition ;
- Représentant de marque à condition que la marque ait une image sportive ou détient un historique en compétition.

Les véhicules à dominante sportive, d'intérêt historique (avant-guerre etc...) ou à tendance compétition seront privilégiés.

Les véhicules contemporains, devront respecter l'esprit et la philosophie de la manifestation.

Tous les véhicules immatriculés, devront être assurés et avoir un contrôle technique en cours de validité au moment de l'évènement.

Les véhicules de type Quad, Karting, Kart-cross, tout-terrain et autres dérivés sont strictement interdits ainsi que les véhicules type tuning, SUV ou véhicules transformés de manière à dénaturer leur esprit (sauf dérogation ou accord de la part des organisateurs).



# *Centenaire* du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE  
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

**Clubs**

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Page 4/6

## Règlement à l'inscription

Le nombre de véhicules par club est limité à 5 par inscription, sauf si les véhicules supplémentaires ont été mentionnés dans le bulletin d'inscription et ont fait l'objet du règlement de l'engagement supplémentaire.

L'espace clubs permet de donner accès à la manifestation à des véhicules n'entrant pas pleinement dans les catégories de véhicules participants.

Il est conseillé à chaque club de préparer les moyens de mises en avant et la signalétique du club en question.

Il est vivement conseillé, par souci d'esthétisme de se munir d'un drapeau type flamme arborant le nom et logo du club.

Il est important de dissocier l'inscription en espace clubs de l'inscription individuelle d'un participant, même si celui-ci est membre du club.

Pour des questions d'organisation, il est important de préciser dès l'inscription si le club a des membres qui participent individuellement aux démonstrations. Dans ce cas, si le club le souhaite il pourra donc être implanté en zone paddocks à Brie, plutôt qu'à Mesnil-Bruntel.

Les organisateurs fixent le nombre de participants, se réservent le droit de refuser l'accès à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et/ou de la manifestation, ou présentant certains défauts d'apparence, en cas de manquements, de non-conformité au règlement ci-contre.

Le club inscrit s'engage à fournir la liste complète des participants avec les détails des véhicules proposés agrémentés de photo de chacun des véhicules au plus tard deux semaines avant l'événement.

Lors de la confirmation de l'inscription, un plan d'accès avec un programme détaillé sera fourni au club. Il conviendra de respecter les horaires indiquées, car aucun accès ne pourra être effectué après le début des démonstrations.

Les organisateurs se réservent le droit d'inviter certains clubs, si celui-ci est dans l'intérêt de la manifestation, notamment lorsque plusieurs membres sont inscrits en tant que participants, si le club a noué un partenariat ou un lien amical mais également lorsque le club en question, possède un intérêt direct avec la philosophie ou la genèse de l'événement.

## Article 4 - Déroulement de la manifestation

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules des espaces clubs effectuent des expositions statiques en toute sécurité tandis que les membres des clubs exposants devront obligatoirement respecter ces mesures.

L'accueil des exposants en espace clubs se feront aux heures indiquées dans le programme et selon la formule choisie.

La parade, pour les clubs ayant choisi l'option, donnera accès au parcours de démonstration uniquement le temps de cette dite parade.

Aucun autre accès au parcours de démonstration ne pourra être donné hors de ce moment. Les véhicules présentés lors de la parade, devront avoir conscience, qu'elle se fera majoritairement au pas, ou à allure lente sans aucune notion de vitesse. Les véhicules de la parade seront hétéroclites et sans homogénéité d'allure. Le club participant devra respecter les autres participants et être vigilant et responsable.

Un sticker sera à apposer de manière visible sur les véhicules participants à la parade. Aucun véhicule sans ce sticker ne pourra y prendre part.

Il est formellement interdit au club n'ayant pas réservé l'option parade d'y participer. Il conviendra de respecter les consignes données en amont et lors du départ par les bénévoles de l'événement.

Tout véhicule arrivant après les horaires indiqués, ne pourra accéder à l'espace clubs, en particulier, pour les clubs implantés en zone paddocks.

Aucun départ ne pourra être fait avant la clôture de l'événement, pour des soucis de sécurité.



# *Centenaire* du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE  
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

**Clubs**

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Page 5/6

## Règlement à l'inscription

### Article 5 - Assurances et responsabilité

Conformément à l'article R.331-21 du code du sport, l'organisateur technique de la manifestation doit délimiter les zones réservées aux spectateurs en respectant les RTS. Ce dernier doit informer les spectateurs des zones autorisées et que l'accès à toute autre zone leur est interdit.

La mise en place des zones autorisées est de la responsabilité de l'organisateur technique, l'exposant en espaces clubs devra les respecter.

Le participant qui expose en espace clubs reste seul responsable des dégâts matériels ou corporels, pouvant arriver à son véhicule, ou à lui-même, celui de ses passagers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance piste ».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 et les Articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

### Article 6 - Application du règlement et règles de bonne conduite

Du fait de son engagement, chaque participant en espace clubs est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise, en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

Il est formellement interdit aux exposants, de pratiquer quelconques manquements : burn, accélérations prolongées, nuisances sonores (musique...)

### Article 7 - Circulation et assistance

Aucun exposant, même inscrit ne pourra accéder à l'événement après son début. Il conviendra de respecter les horaires indiqués dans le programme détaillé. Il doit avoir conscience qu'il participe à l'événement mais que son véhicule doit rester statique après stationnement sur son emplacement indiqué. Aucun déplacement du véhicule ne sera accepté, hormis pour accéder à la parade aux véhicules y participant.

Dans le cas de la parade, une assistance est assurée durant toute la manifestation. Seule l'assistance de l'organisation sera admise sur les zones de démonstration pendant toute la durée de la manifestation. Une assistance de rapatriement pourra être autorisée après la clôture de l'événement.

Toute intervention mécanique, sortant du cadre de l'assistance, sera à la charge du participant.



# *Centenaire* du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE  
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

**Clubs**

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Page 6/6

## Règlement à l'inscription

### Article 8 - Engagement et inscription

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser avant le 20 juillet 2026 à l'adresse suivante :

Association Historique de l'Automobile Club de Picardie  
171 Rue Léon Dupontreué, 80000 AMIENS

Ou par mail à l'adresse suivante : grandprixpicardie@gmail.com  
Formulaire téléchargeable sur le site internet : automobileclubpicardie.com

Renseignements :

Président : GILLMANN Gauthier : 06.11.30.06.09

Vice-Président et Secrétaire : DA SILVA Yoan : 06.79.01.36.41

automobileclubpicardie@outlook.com

Facebook : AHACP Instagram/TT : @grandprixpicardie

L'inscription pour un club est valable pour 5 véhicules.

Le montant des droits d'engagement est fixé à 10€ ou 30€ par club selon formule choisie (hors options ou véhicules supplémentaires).

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de :

Association Historique de l'Automobile Club Picardie ou AHACP.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'après le règlement du montant de sa participation, par chèque, virement ou espèces.

Crédit Agricole Brie Picardie :

RIB France : 18706 00000 97571365794 71

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5713 6579 471 BIC : AGRIFRPP887

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au club ou son membre non admis.

Le club régulièrement engagé et n'étant finalement pas présent, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, la somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais engagés.

Un club a la possibilité d'engager plusieurs véhicules supplémentaires. Pour cela, il devra le préciser, et régler les montants de participations associés.

Les droits d'engagement de la formule simple comprennent la participation uniquement à l'exposition statique du dimanche pour le club (5 véhicules) dans l'espace dédié, tandis que la formule complète ouvre droit à la balade et visite du samedi suivie du verre de l'amitié, mais aussi la participation à la parade le dimanche, avec les plaques type rallye pour les véhicules inscrits.

Ne sont pas inclus les véhicules supplémentaires, et les repas de la soirée-concert du samedi soir. Ces options sont sur réservation.

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à consulter le présent règlement et à renvoyer la demande de participation grâce au bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement des frais associés.

Toute demande d'inscription envoyée et jugée complète vaut acceptation de tous les termes du présent règlement.